

JAZENEUIL



JAZENEUIL (Vienne) - L'Eglise et le Pont, Vue prise rive gauche en aval de la Vonne

BULLETIN MUNICIPAL

- Notre première fête bisannuelle "Jazeneuil aut foué" se déroulera un samedi après-midi d'Avril.

Pourquoi cette fête ?

Nous avons voulu une fête de taille réduite, à la dimension de notre commune, et bisannuelle (printemps et automne), avec un caractère différent par saison.

Cette fête, prévue pour distraire comme par le passé, permettra de présenter un échantillonnage des activités de notre association (repas poitevin, danses folkloriques costumées, bal, tombola, histoires en patois...)

- Des sorties prévues, concernant les recherches de plantes médicinales, la visite des curiosités antiques et historiques de Jazeneuil.

- Des expositions seront organisées (philatélie, archéologie) ainsi que des séances de greffage.

Bref, nous souhaitons offrir aux Jazeneuillais, et à tous les amateurs un éventail de manifestations, tout au long de l'année, avec comme unique objectif le développement de l'intérêt pour les traditions poitevines.

Le Président,

J.F. HORGUES



H I S T R A

HISTRA 87 aura lieu les 9 et 10 Mai. Les difficultés passées, les problèmes rencontrés ont trouvé une solution.

La fête se déroulera donc dans un état d'esprit voisin de celui qui existait lors de sa première édition : simplicité et bonne humeur.

Quelques réaménagements des statuts font d'HISTRA une association à part entière disposant de toute son autonomie.

Les activités précédentes seront reconduites avec de nombreuses modifications. Un programme détaillé sera publié à l'intention de la population de Jazeneuil.

Je dois surtout signaler une nouveauté. La mise en place d'une foire à la brocante avec la participation de professionnels. La tenue d'un stand HISTRA est à l'étude. Les particuliers qui pour une raison quelconque ont des objets anciens à vendre, les déposeront à l'avance après avoir fixé le prix de vente. Cette opération fera l'objet d'une large information le moment venu.

La fête HISTRA peut contribuer à l'essor de la commune de Jazeneuil. Son succès dépend de la participation de chacun.

Le Président,

G. DELPLANQUES

Nous avons voulu ouvrir notre association au plus grand nombre de personnes, aussi avons-nous fixé la cotisation annuelle à 30 Frs pour les adultes et 15 Frs pour les moins de 16 ans.

Cette cotisation ouvrant droit à toutes les activités de l'association et permettant de recevoir gratuitement notre journal associatif édité 3 fois par an.

LES REALISATIONS 1986

- 10 Février 1986** : Edition et distribution gratuite à tous les Jazeneuillais d'une brochure informative sur l'association.
- 26 Mars 1986** : Conférence : "Ce que peut nous apporter l'archéologie", avec la participation de J.P. CHABANNES, correspondant des antiquités historiques.
- 24 Juin 1986** : Renouveau avec une tradition séculaire un peu oubliée : "Le feu de la Saint Jean". Plus de cent personnes ont pu admirer le bûcher et la Croix fleurie se consumer dans un crépitement de flammes, puis danser joyeusement autour des braises toute la soirée, au son de musique folklorique poitevine.
- Début Septembre** : Début des activités danses folkloriques avec répétition tous les jeudis soirs, et participation d'un orchestre folklorique du "cru". Mme GIRARD, Mr DESVIGNES et JOULIN (accordéon, violon et trompette).
Cette activité connaît un franc succès, et on peut d'ores et déjà entrevoir la possibilité de deux orientations. Danses diverses et folkloriques Poitevines avec orchestre local.
- 15 Décembre** : Organisation d'une "Veillée crêpes" avec dégustation gratuite de crêpes, démonstration par Mrs BRUNETEAU et MARTIN du travail de la ronce, danses folkloriques, histoires poitevines, jeux, etc...
L'affluence (plus de 150 personnes) témoigne de l'intérêt des Jazeneuillais pour ce type de soirée. Il y en aura d'autres !

LES PROJETS 1987

- Pour les amateurs de crêpes, on va "remettre ça" pour la Chandeleur bien sûr, étant donné le succès de notre première "soirée crêpes" !

Là encore, nous apporterons un certain nombre d'animations à cette soirée, le but essentiel étant de rappeler à tous comment on pouvait passer de bons moments autrefois.

- Notre journal associatif sortira son premier numéro fin janvier-début février au plus tard. Nous essaierons de le rendre le plus attrayant possible, et d'en faire un trait d'union entre les habitants de notre commune (questions-réponses) petites annonces, articles sur les associations... Des articles concernant chaque activité de l'association viendront l'étoffer, ainsi que des recettes anciennes pour les gourmands.

poitevin ; le deuxième, ce fut la visite de Tours où il y a de nombreuses choses magnifiques à voir.

l'assurance complémentaire avec des avantages intéressants.

Le Club vous attend.

En plus, le Club s'occupe de

**Le Président,
F. DURIVAUT**



"OL TAIT D'AUT' FE"

Il y a presque un an, en février 1986, naissait l'association "Ol tait d'aut fe", de par la volonté d'un groupe d'habitants de notre commune, ayant tous le même goût pour les traditions de notre région, et souhaitant les préserver et les promouvoir.

Que la municipalité soit remerciée de l'occasion qui nous est donnée ici de mieux nous faire connaître.

L'objet de notre association est de rechercher et de diffuser les techniques, connaissances et coutumes en vigueur par le passé, et ce dans tous les domaines : arts, folklore, artisanat, industrie, traditions culinaires, arboriculture, plantes médicinales, etc... La liste n'est pas exhaustive !

Le petit groupe de février 86 a grossi et nombreuses sont les personnes qui partagent maintenant notre volonté de faire revivre les traditions locales.

ORGANIGRAMME "D'OL TAIT D'AUT' FE"

<u>BUREAU</u>		<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	
	<u>Tél.</u>		
Président : J.F. HORGUES	49.53.55.50	J.F. HORGUES	C. FAUCHER
Trésorier : G. DELPLANQUES	49.53.53.10	G. DELPLANQUES	P. DESVIGNES
Secrétaire : M.F. COTTO	49.53.54.77	M.F. COTTO	M.H. JOULIN
		G. DELAVAUT	M. GIRARD
		A. QUITTE	C. BERGEON

A ce jour, plusieurs secteurs ont été créés :

<u>SECTEURS</u>	<u>RESPONSABLES</u>
- Traditions culinaires	A. QUITTE - Mme MORISSON
- Danses et musiques folkloriques	C. BERGEON - Mme VIAUD - Mme GIRARD
- Arboriculture, de jadis	Mr VIERFOND
- Archéologie	Mr QUITTE
- Plantes médicinales	Mr DESVIGNES
- Journal associatif	Mr JOULIN
- Littérature ancienne	Mme VIERFOND
- Théâtre poitevin	M.F. COTTO
- Mode de vie du passé	Mr et Mme GIRARD

=====

JAZENEUIL FOOTBALL-CLUB

=====

Quelques mots sur ce bulletin municipal pour vous présenter le bilan et les activités passées et futures du J.F.C.

Pour la saison 85-86 de football, l'équipe première termine 4ème de sa poule en division II ; l'équipe II douzième de sa poule et a descendu en 3ème division.

Pour la saison 86-87, l'effectif juniors-seniors est en augmentation. Pour les jeunes, quelques difficultés se sont présentées ; difficultés dues au manque d'effectif, d'encadrement. Nous avons été obligés de faire une entente en minimes et cadets avec le club de Sanxay.

Effectif saison 86-87 :

- Juniors-Seniors : 33 licenciés
- Cadets : 2
- Minimes : 3
- Poussins-Benjamins : 12

Bilan à la mi-saison :

- Equipe I : 5ème poule B 2ème division
- Equipe II : 5ème poule B 3ème division

- Cadets : 2ème de leur poule de brassage
- Minimes : 2ème de leur poule
- Pupilles : Après les poules de brassage, jouent en 3ème série et sont 1er de leur poule.

Pour l'année 1987, les activités du JFC ne sont pas encore toutes définies. La saison de football dure jusqu'au mois de mai.

Les activités prévues sont :

- Tournois le **8 Mai**,
- **14-15 Août** : fête annuelle

Plusieurs projets sont en gestation :

- Création d'une section débutants pour la saison 1987-1988,
- Elargissement du jumelage avec les habitants de l'Hôpital en Moselle avec si possible la venue de leur équipe de football.

Meilleurs vœux pour 1987.

Le Président,
J.P. ZYSNIEWSKI



=====

CLUB DU 3ème AGE

=====

Comme vous le savez, il fut créé en 1975 un Club du 3ème Age qui fonctionne très bien, avec ses rassemblements hebdomadaires du Mardi où il règne l'amitié entre tous.

Je pense qu'il faudrait au sein du Club des éléments jeunes afin d'assurer une relève progressive. Jeunes retraités, venez nous rejoindre, vous ne le regretterez pas. Nous vous accueillerons chaleureusement.

Bien sûr, certains n'aiment pas jouer aux cartes, mais il est possible d'organiser d'autres activités ; dans un premier temps, ne serait-ce qu'un jeu de boules.

Comme activités en plus du rassemblement du mardi, nous avons organisé 2 repas. 1 repas inter-club à la salle municipale et un second en dehors dans un foyer logement. Nous avons effectué 2 voyages : 1 aux ruralies et le marais

supplémentaire qui n'est pas systématiquement comptabilisé à Jazeneuil.

Tous les problèmes ont été abordés lors de l'Assemblée Régionale des Donneurs de Sang de la Vienne le 23 Novembre 1986 : "Personne ne meurt en France par manque de sang. Mais les associations, pour préserver le nombre de dons, ont toujours un rôle essentiel à jouer : entretenir l'esprit qui unit les donateurs et convaincre sans cesse les jeunes de prendre la relève de leurs aînés... Les nouvelles technologies permettent d'exploiter le sang au maximum. On en tire de nouveaux produits pour le traitement des leucémies et des cancers...

Cependant, il ne faut pas laisser la routine s'installer dans les sections et continuer à chercher de nouveaux donateurs".

Voici les manifestations prévues en 1987 :

- **Le 14 Février 1987** : Assemblée Générale de l'association qui se déroulera à Curzay sur Vonne, salle municipale, avec projection d'un film sur les vaccinations, suivie d'un buffet campagnard. A l'avenir, nous essaierons de prévoir un film de vulgarisation sur un sujet intéressant le maximum de personnes, même sans rapport direct avec la transfusion.

- **Le 11 Avril 1987** : Soirée dansante de l'ADSB à la salle des fêtes de Coulombiers, animée par l'orchestre "Music Ambiance". Nous souhaitons que cette soirée connaisse le succès habituel.

Note de la Rédaction : ADSB = Association des Donneurs de Sang Bénévoles
CTS = Centre de Transfusion Sanguine

- **Vaccinations gratuites** (comme tous les ans) les derniers mardis de Avril, Mai et Juin 1987 :

. 28 Avril 1987 }
. 26 Mai 1987 } à Jazeneuil et à
. 23 Juin 1987 } Curzay.

A noter que le calendrier 1987 des donateurs de sang distribué dans toute la région de Poitiers comporte une jolie photographie de Jazeneuil sous la neige, par laquelle nous remercions Mr et Mme BEAUBEAU Bernard.

Une date pour la remise de diplômes sera à préciser dans le courant de l'année 1987.

* * *

Enfin, l'ADSB, par son président remercie par avance toute personne de prendre contact avec lui pour les motifs suivants:

- Toute personne désirant être informée lors de la collecte de Jazeneuil et qui ne reçoit pas encore directement cette information du CTS.

- Toute personne n'ayant pas encore reçu le diplôme qui lui est dû (10 dons : Médaille d'argent - 25 dons Médaille d'argent avec étoile).

- Toute personne ayant subi une plasmaphérèse ou une cytophérèse.

- Un nouveau projet de photographie de Jazeneuil pourrait être proposé pour le calendrier 1988.

- Un questionnaire sera remis à chaque donneur pour décider de la date de la prochaine collecte.

Le Président,
P. DESVIGNES

LE MOT DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

Président d'honneur :	Rémy VIERFOND	Trésorier	:	Hubert DELAVault	
Président	:	Patrice DESVIGNES	Trésorier Adjoint	:	Jean GAILLARD
Vice-Présidents	:	Régine PAPET	Membres	:	Marthe BEAUCHAMP
		Robert ENARD			Daniel JOUINEAU
Secrétaire	:	Claude BEAUBEAU			Jean-Pierre HUT
Secrétaire Adjointe	:	Christiane WAREIN			Monique VONTHRON

Les objectifs de l'Association sont essentiellement :

- l'organisation et la promotion des collectes et la motivation des donateurs potentiels pour venir à ces collectes ;

- l'organisation de plusieurs manifestations qui permettent de faire connaître l'association et de réunir tous ceux qui le souhaitent.

* * *

L'organisation des collectes doit tenir compte de l'avis des donateurs, il apparaît que la meilleure solution consiste à proposer un local suffisamment grand qui puisse permettre le bon déroulement des diverses étapes d'une collecte. La salle municipale devra apporter toute satisfaction à l'avenir. La première collecte de 1987 aura lieu à Curzay sur Vonne, à la fois pour des raisons pratiques, et pour remercier tous les donateurs de Curzay, fidèles aux collectes organisées par notre association. Nous ne devrions plus voir les camions du CTS à Jazeneuil, surchauffés et trop exigus.

La promotion des collectes nécessite une information à la fois individuelle et une information de propagande il est envisagé de signaler les dates des collectes par des affiches exposées à chaque entrée des localités (Jazeneuil-Curzay) plus lisibles que celles exposées sur des murs.

L'effort doit être poursuivi pour motiver chaque donneur potentiel et pour inciter les jeunes à venir aux collectes ; cette organisation est sans cesse remise en cause et peut toujours être améliorée. Le CTS a eu des difficultés à s'organiser au niveau de l'informatique.

Je pense que c'est le rôle de l'ADSB locale de palier à ces carences. Le CTS ne peut pas savoir s'il est plus facile à un donneur de venir sur son lieu de travail ou sur son lieu d'habitation. C'est à nous de choisir le jour le plus favorable de la collecte en semaine (le problème des collectes le samedi ou le dimanche reste entier !).

Le bilan 1986 à Jazeneuil montre un léger recul du nombre de dons :
1981 : 72 - 1982 : 81 - 1983 : 94 -
1984 : 106 - 1985 : 110 - 1986 : 90.

Cette diminution a plusieurs explications : création d'une association à Sanxay, mauvais choix de la date pour la collecte du 20/10/86 (puisque les travaux agricoles ont pu reprendre à la suite d'une période de mauvais temps), collectes le lundi (qui n'est peut-être pas le jour le plus favorable)

Ce chiffre, brut, doit permettre à chacun d'être sensibilisé aux besoins des collectes à Jazeneuil ; il ne faut pas oublier que plusieurs personnes se sont déplacées au CTS directement pour des plasmaphères ou des cytaphères ; elles ont fait un effort

Vignes, à l'office départemental d'HLM pour la construction de six pavillons. Quatre types 4 et deux type 3.

Le **23 Juin 1978**, le conseil décide de viabiliser le reste du terrain des Hautes Vignes en vue de créer un lotissement de 18 parcelles.

La dévolution des travaux de viabilisation est faite le 6 Novembre pour la somme de **429.027 F.**

Le **26 Avril 1979**, il est décidé de construire des WC dans le Bourg.

Le **24 Novembre 1979**, la commune achète les jardins situés entre l'église et la rivière pour 5000.F. A la même séance, l'adhésion au syndicat mixte "VIENNE SERVICES" est adoptée.

Le **26 Avril 1980**, le conseil décide d'entourer le plateau sportif scolaire par un grillage pour le transformer en court de tennis.

Le **8 Septembre 1980**, les parcelles du lotissement des Hautes Vignes, s'étant vendues très rapi-

dement, le conseil décide d'acheter deux parcelles de terrain au lieu-dit le Moulin pour créer un nouveau lotissement.

Le **3 Février 1982**, le conseil décide de reconstruire une passerelle neuve sur la Vonne à Jarnezay.

Lors de la même séance, l'accord est accepté de participer à l'achat avec les autres communes du canton adhérentes au SIVOM de l'ancienne école de la Forêt (commune de St Sauvant) pour y créer un centre de loisirs pour enfants.

Le **15 Juin 1982**, le conseil accepte les plans du lotissement du Moulin, comprenant 20 parcelles.

Il est également décidé que la commune prenne en charge le financement des panneaux STOP pour la protection des C D dans la traversée du bourg et de quelques carrefours dangereux en rase campagne.

Le **15 Septembre 1982**, nous apprenons le décès du maire Maurice SIRE.

Le **22 octobre 1982**, Rémy

VIERFOND est élu Maire, Bernard BEAUBEAU et Guy BRAULT sont élus Adjoints.

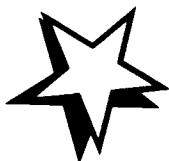
Le **26 Novembre 1982**, le conseil décide de mettre à l'étude un projet de construction d'un vestiaire au terrain de sports, ainsi que l'établissement d'une station d'épuration des eaux usées.

A l'élection du **12 Mars 1983**, le Maire et les adjoints sont reconduits dans leur fonction.

C'est alors qu'il est décidé de créer un journal d'information communal, dans le souci d'informer annuellement la population des actions de la municipalité

Cette série de deux articles n'a pas le souci d'être exhaustive dans l'énumération des décisions qui ont été prises lors des nombreuses réunions qui se sont succédées au sein des conseils municipaux, mais montre bien la préoccupation de chaque municipalité de coller à la réalité du moment et de participer à l'évolution inéluctable pour un mieux vivre de la population.

* * *



décide d'entreprendre les travaux nécessaires à l'aménagement d'un terrain de sports, la somme de 40.000 F nécessaire est votée.

Il est également décidé de procéder à l'aménagement d'un terrain de camping, et à la construction d'un bloc sanitaire pour la somme de **75.894 F**.

Le **22 Novembre 1969**, le conseil accepte les devis concernant les travaux de construction de sanitaire et d'aménagement de la cantine à la Salle des Fêtes. Montant total des marchés : **47.058 F**

Le **2 Octobre 1970**, le conseil approuve le projet d'aménagement du lotissement de la Vigne, qui sera divisé en 15 lots : les travaux sont estimés à **127.750 F**

Le **26 Avril 1971**, Monsieur Maurice SIRE et Maurice PAIN sont reconduits dans leurs fonctions.

Le **23 Juin 1971**, une réunion présidée par Mr le Préfet a lieu à Lusignan en présence des chefs de services départementaux concernés au sujet du sort à réserver au vieux pont et à la solution à adopter pour résoudre les problèmes de circulation dans le bourg de Jazeneuil.

Ce sujet a beaucoup passionné les gens, mais en fait la population de Jazeneuil attendait une solution depuis 15 ans.

Le conseil municipal considérait que le Pont était dans un état de délabrement très avancé, à voie unique très étroite ne correspondant absolument plus à la circulation du moment. Les camions froient les parapets de chaque côté, obligent les piétons à se sauver en courant pour ne pas se faire écraser. Le matériel agricole doit passer à gué, ce qui n'est possible qu'au moment des basses eaux. Les riverains sont inquiets à chaque pluie, guettant à chaque instant la montée rapide des eaux dans leur logement à cause du pont qui fait barrage à l'écoulement.

Plusieurs pétitions en faveur de la conservation du pont, en provenance de personnes pour la plupart étrangères à Jazeneuil avaient été déposées à la Préfecture

Les différentes solutions proposées n'ayant pu être retenues, à la fin de la réunion, la décision est prise de démolir l'ancien pont et d'en reconstruire un neuf à la même place.

Le **10 Décembre 1971**, le conseil adopte la transformation du syndicat de Voirie en Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) pour l'aménagement du canton de Lusignan.

Le **11 Février 1972**, le conseil décide de réaliser l'assainissement du village de la Minaudière pour les seules habitations dont il est impossible de faire l'évacuation des eaux usées par épendage dans les propriétés (coût des travaux : 23.500 F).

Le **21 Juin 1972**, le conseil décide d'acheter à la Communauté des Religieuses de la Puye, l'ancienne salle paroissiale (abri du tracteur) pour la somme de 5.500.F.

Le **21 Juillet 1973**, le conseil décide l'achat d'un matériel de broyage et d'élagage pour un montant de **27.875 F TTC**.

Le **23 Août 1973**, le conseil décide d'acheter un tracteur Massey Ferguson neuf pour recevoir le matériel de broyage. Le tracteur est négocié au prix de **34.000 F TTC**.

Le **22 Décembre 1973**, le conseil décide de concéder le service de ramassage des ordures ménagères au SIVOM qui vient d'acquérir une benne.

Le **16 Mars 1974**, il est décidé la construction de deux chemins neufs : à la Barre et à la Villa Amélie dans le cadre de la refonte de la voirie rurale. Les travaux sont confiés au SIMER.

En séance du **14 Septembre**

1974, il est décidé de faire procéder à l'installation du chauffage central au bureau et au logement de fonction du receveur. (Coût : 12.300 F.TTC), ainsi à l'ensemble des écoles publiques, mairie et logements de fonction (Estimation : 55.000 F. TTC).

Le **11 Octobre 1974**, la décision est prise d'acquérir une parcelle de terre au lieu-dit les Hautes Vignes d'une contenance de 71 ares 85 pour le prix de 29.000.F.

Le **17 Mai 197**, le conseil décide d'acheter deux parcelles de terre, l'une située au lieu-dit les Hautes Vignes et l'autre route de Rouillé, d'une contenance totale de 4 ha 97 a pour la somme de 135.000 F.

Le **6 Novembre 1976**, le conseil accepte les devis de réparation du château d'eau, comprenant l'étanchéité de la cuve aux résines, la réfection de l'enduit extérieur de la coupole et la reprise complète de l'armoire électrique pour 97.312 F.

Le **19 Mars 1977**, Monsieur Maurice SIRE est réélu Maire, Mrs Rémy VIERFOND et Bernard BEAUBEAU sont élus Adjoints.

En **Mai 1977** a lieu l'enquête publique concernant la construction de l'autoroute A 10 dont le passage doit emprunter le nord de la commune de Jazeneuil.

Le **8 Juillet 1977**, il est décidé de construire des WC neufs sous le préau de l'école en remplacement de ceux datant de la construction du groupe scolaire.

Le **23 Novembre 1977**, le conseil accepte de faire réaliser l'équipement d'un plateau sportif scolaire sur le terrain de sport appartenant à la commune près de l'école. Coût des travaux : 33.000.F

Le **17 Mars 1978**, le Conseil décide de céder gratuitement une parcelle de terrain aux Hautes

Un emprunt de **2.600.000 F** est contracté auprès du Crédit Agricole de la Vienne au taux de 3 % remboursable en 20 ans.

Le **23 Mars 1959**, Monsieur Maurice SIRE est élu Maire, Monsieur Maurice PAIN et Rachel PIN sont élus Adjoints.

Le **5 Juillet 1959**, le Maire informe le conseil que les travaux de terrassement des chemins de la Pétinière et de Vaugoyrie-La Bernardière, qui avaient été confiés au SIMER sont achevés. Le conseil souhaite de procéder sans délai à la réalisation de la couche de fondation de la chaussée qui serait soumise à la circulation pendant l'hiver, le goudronnage étant effectué au printemps de 1960.

Le **2 Août 1959**, le conseil décide d'adhérer au Syndicat de Voirie du canton de Lusignan.

L'aménagement du vieux cimetière est en cours d'exécution.

Le **20 Décembre 1959** : sur le rapport de la commission des chemins, vu le mauvais état des voies vicinales et des chemins ruraux, le conseil étudie un projet de remise en état de toute la voirie. établi sur un programme de 5 ans et décide de demander à la caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de **60.000 Nouveaux francs** d'une durée de 15 ans pour financer la première tranche qui s'établit comme suit :

- voies vicinales N°7 et 8, soit 3700 mètres.

- les chemins ruraux des Quintardières, la Gaud, la Quinterie le Châtaignier, les Châtres, la Nauderie la Mimaudière, soit 2300 mètres.

Le **25 Avril 1960** : projet de construction du chemin rural du Portail pour un montant de **11.000 N.F.**

Le **25 Juin 1960**, le maire

propose de faire établir un plan d'ensemble de l'assainissement du bourg et le conseil vote une somme de **14.000 N.F.** pour financer la première tranche.

Le **16 Avril 1961**, il est décidé d'acheter un terrain situé près de l'école au prix de **4.500 N.F.** Ce terrain devrait être destiné à la construction d'une école maternelle et d'une cantine scolaire.

Le **27 Août 1961**, le conseil adopte le principe d'une deuxième tranche d'assainissement. 130 ml sur le CD 94 devant la mairie et 200 ml en direction de Coulombiers. La dépense est chiffrée à **15.000 N.F.**, subventionnée à 50 % par le département.

Le **10 Décembre 1961**, il est décidé de procéder au goudronnage des CV 3 de la limite de la commune de Jazeneuil au CV 1 et le CV 5 de Jazeneuil à Bois Métais.

Le **2 Septembre 1962**, le conseil décide la constitution des chemins ruraux des Ruffinières, du Coudreau et de la Fumerie, une somme de **45.000 N.F.** est votée.

Le Conseil décide également le revêtement des cours aux écoles publiques.

Le **10 Novembre 1962**, le conseil, considérant que le pont construit sur la Vonne ne correspond plus à la circulation, qu'en période de crues, il forme sur la rivière un barrage qui fait monter le niveau de l'eau jusqu'à passer au-dessus du tablier, aggravant l'inondation des bas quartiers, demande à Mr le Préfet d'intervenir auprès du conseil général pour la réalisation le plus tôt possible du projet de construction d'un pont neuf.

Le **12 Janvier 1963**, projet de faire réaliser des chaussées revêtues sur les chemins ruraux de Puy Godet et de la Mirebelière.

Le **3 Mars 1963** : projet d'alimentation en eau potable de

tous les villages et hameaux de la commune qui ne sont pas encore desservis.

Le **28 Juin 1963**, le conseil décide la construction d'une cantine scolaire et d'une salle à usages multiples estimée à **55.000 N.F.**

Le **21 Mars 1965**, Mrs Maurice SIRE et Maurice PAIN sont reconduits dans leur fonction respective de Maire et d'Adjoint.

Le **16 Novembre 1965**, le conseil accepte la proposition du préfet, de construire un nouveau pont sur la Vonne en amont de celui existant (entre l'église et le pont) à la suite du rejet par la commission des sites de voir modifier l'ancien pont et d'en accepter sa démolition.

Le **23 Avril 1966**, le conseil décide d'acquérir une tondeuse à gazon pour l'entretien des pelouses

Le **26 Décembre 1966**, le conseil décide la confection des chemins ruraux de la Vaudebreuil et de la Fontboudou.

Le **2 Mars 1967**, le conseil décide de faire l'acquisition d'un terrain appartenant à la congrégation des filles de la Croix. Ce terrain d'une superficie de 7 ha 20 d'un prix de 40.000 F, serait destiné à la création d'un lotissement, d'un terrain de sport et d'un camping.

Le **16 Octobre 1967**, le conseil décide de participer aux frais d'élargissement du CD 21 (grand Rue devant la mairie), travaux entrepris par le conseil général de la Vienne, en raison de l'urgence qu'il y a d'améliorer rapidement la circulation sur cette rue très étroite.

Le **6 Mars 1968**, le conseil décide de construire une route parallèle à la rivière jusqu'à la station de pompage de la Roche Perrin.

Le **4 Avril 1969**, le conseil

En 1951, 5 noyers sont plantés au Pinacle et 9 pommiers sont plantés au cimetière.

En Avril 1952, le conseil décide de relever la route en face le garage Brocquereau et de demander aux Ponts et Chaussées et aux Beaux Arts l'élargissement du pont côté Coulombiers. C'est à cette époque également que le mur nord du cimetière est reconstruit.

En décembre, le Maire informe le conseil qu'il a reçu de nombreuses plaintes au sujet de l'étroitesse du pont.

Le 9 Mai 1953, Mr Pierre ROUSSEAU est réélu Maire. Ce même jour, le conseil décide de faire planter un dé au milieu de la rivière afin de réparer la passerelle de Montgoulin. A cette époque, les fruits du Pinacle étaient vendus tous les ans par adjudication.

C'est en Octobre 1953 qu'est prise la décision d'installer une bascule publique.

En Décembre 1953, le conseil décide d'étendre l'éclairage public au Pinacle, aux Rocs et à la Quinterie.

Le 5 Mars 1954, le conseil constatant des atteintes répétées aux libertés locales, prend, à la demande de l'association des maires de France, une importante délibération.

Le 25 Mai 1954, le conseil proteste auprès du Préfet contre le classement du Pont en date du 23 Mars 1954 et émet le vœu de voir le pont abattu et la construction d'un nouveau pont.

Le 29 Octobre 1954, il est décidé de procéder au ramassage des ordures ménagères dans l'agglomération de Jazeneuil. Le service est concédé à Mr BIZARD. Le même jour, le conseil accepte la proposition de Mr VIERFOND Camille qui consent à louer un terrain lui appartenant pour y déposer les ordures.

Il laisse le soin à la commune de fixer le montant de la location qui sera versé au profit du bureau d'assistance (part du pauvre dans les concessions du cimetière), la somme fut fixée à 500 F par an.

Le 18 Mars 1955, le conseil approuve le devis du Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de la Vienne pour l'alimentation en énergie électrique de la station de pompage. Le montant de la dépense s'élève à la somme de 485.452 F pour la pose de la ligne et 7.699 F pour les travaux de branchements.

Le 5 Juin 1955, le conseil accepte l'installation d'un pont bascule sur le champ de foire du Pinacle. Le montant des travaux s'élève à la somme de 700.000 F.

Le même jour, le conseil approuve le projet de remplacement de la commission d'assistance par un bureau d'aide sociale, dont les attributions consistent à examiner les demandes d'aide sociale et de plus la création et le développement de services sociaux et d'oeuvres sociales. Le bureau d'aide sociale sera formé de 4 membres du conseil et 5 membres hors Conseil.

Le 13 Novembre 1955, le conseil décide l'achat d'une parcelle de terrain nécessaire à la construction du réservoir en vue de la distribution de l'eau potable dans la commune. 4 ares 40 sont achetées pour 8.800 F.

Le 8 Avril 1956, le conseil décide d'acheter le terrain de sport (jusqu'ici en location) pour la somme de 135.000 F.

Le 11 Mai 1956, un marché est passé avec l'entreprise MIMAULT pour la pose de l'adduction d'eau à la Mimaudière. (Coût des travaux: 2.031.129 F).

Au cours de la même séance, le conseil, à l'unanimité de ses neuf membres, décide de demander la démolition du vieux pont à cause

de son manque de largeur et la reconstruction d'un pont neuf au même endroit.

A la session du 2 Décembre 1957, le maire indique au conseil que les villages suivant sont desservis en eau potable :

- Les Rémondières, la Carte depuis Août ;

- Puy-Godet depuis septembre, La Rivolière, la Chaumière, la Pétinière depuis Octobre et les Châtres depuis novembre.

Le conseil décide de procéder par l'intermédiaire du service des Ponts et Chaussées au goudronnage des chemins vicinaux ordinaires.

Le 20 Décembre 1957, le conseil décide de faire adhérer la commune au SIMER (Syndicat Intercommunal du Montmorillonais pour l'équipement Rural) en raison de l'état de lacune extrême dans lequel se trouve le réseau rural et l'urgence qu'il y a à mettre en état de viabilité les chemins desservant les exploitations agricoles.

Le 13 Juillet 1958, le conseil accepte le projet dressé par le génie rural pour la construction du chemin rural de Vaugoyrie Bernardière, financé de la façon suivante :

- Subvention d'Etat (39%)	1.720.000
- Emprunt.....	1.900.000
- Autofinancement de la Commune	880.000

TOTAL 4.500.000

ainsi que le projet de construction du chemin rural de la Pétinière financé :

- Subvention d'Etat (39%)	613.000
- Emprunt	700.000
- Budget Communal	287.000

TOTAL 1.600.000

Le Conseil donne un avis favorable à l'ouverture d'une classe enfantine mixte. La salle de classe et le logement de l'institutrice seraient aménagés dans les pièces du 1er étage de la mairie. Les travaux de transformation s'élèvent à la somme de 1.568 F. Le prix d'une journée de travail à l'époque était facturée 38 F. Une subvention départementale de 600 F est accordée

Le **11 Décembre 1933**, le conseil regrette le peu de sérieux de la compagnie des tramways et se range à l'avis du Conseil Général quant à la suppression des lignes de voies ferrées économiques du Poitou ; et émet le vœu que ces lignes de voies ferrées soient remplacées par des lignes d'autobus.

Le **6 Juin 1935**, Mrs THORAT Aimé et THORAT Pierre sont respectivement élus Maire et Adjoint.

Le **3 Avril 1938**, le maire expose que l'alimentation en eau potable des habitants de la commune est totalement insuffisante, les seules ressources pour une population de 937 habitants, sont quelques citernes ou puits particuliers et les fontaines toujours sujets à contaminations. Le conseil décide qu'il sera procédé à la recherche d'eau potable et à l'étude d'un projet d'adduction de distribution de ces eaux.

Lors de la séance du **29 Septembre 1940**, à la suite d'une circulaire ministérielle concernant l'aménagement d'un terrain de sport scolaire, le conseil, après avoir indiqué plusieurs terrains, donne carte blanche au Maire pour l'acquisition et l'aménagement de l'un deux. Ce problème est également débattu lors de la séance du **9 Novembre 1941** la municipalité décide alors de louer le terrain actuel pour une durée de 18 ans. L'aménagement de ce terrain est définitivement accepté lors de la séance du **12 Avril 1942**. Le terrain, par la suite, sera acheté par la commune.

Toujours lors de la séance

du **29 Septembre 1940**, le conseil décide de ne pas donner suite à une circulaire préfectorale demandant l'installation de bains douches.

Il confie à Mr Firmin GAULT l'abattage des cyprès de l'ancien cimetière. Il décide également de reprendre le projet d'adduction d'eau qui avait été arrêté par la déclaration de guerre. Nous allons suivre ce projet qui va revenir périodiquement à l'ordre du jour des séances du conseil municipal.

Le projet s'élevant à **3.150.000 F** est mis à l'enquête d'utilité publique le **10 Janvier 1944**. Le conseil décide l'achat de la source : la Roche Perrin le **12 Août 1945**, Mme de la Mardière demande **30.000 F** plus l'inclusion des Ruffinières dans la 1ère tranche.

Le **22 Septembre 1946**, le conseil décide de faire un emprunt de **320.000 F** pour les travaux de la 1ère tranche qui comprennent le creusement d'un puits plus une galerie. Mais le projet ne progresse que très lentement, et ce n'est que le **14 Août 1949** que le Maire annonce la fin des travaux de captage de la source.

Lors de cette séance, le conseil charge Mr ZYZNIEWSKI de réaliser le creusement du puits. Le conseil décide également de mettre en place une commission qui sera chargée de collecter dans la commune des engagements de versement pour un emprunt local. Ce projet sera abandonné par la suite. Le creusement du puits est terminé vers le début de l'année 1950.

Le **9 Mai 1950**, le conseil décide d'engager la 2ème phase du projet adduction d'eau. Celle-ci consiste en la pose de canalisations et de branchements. Cette phase est partagée en 3 tranches :

- 1ère tranche : le bourg et ses environs,
- 2ème tranche : les hameaux
- 3ème tranche : les écarts.

Cette 2ème phase est chiffrée à **73.000.000 F** dont **22.500.000 F** pour la 1ère tranche.

Le **12 Décembre 1952**, le conseil demande au Maire d'intervenir auprès des pouvoirs publics afin que les travaux soient poursuivis et terminés le plus tôt possible.

Au cours de la séance du **19 Juillet 1953**, le Maire informe le conseil que les travaux d'eau sont arrêtés, car au niveau de la Préfecture, le programme a été annulé au profit de la commune de Port de Piles.

Le Conseil demande au Maire d'intervenir afin de réinscrire Jazeneuil au programme départemental 1953.

Nous allons laissé là l'adduction d'eau et revenir en 1942, car évidemment d'autres problèmes se posaient aux élus de l'époque.

En **Avril 1942**, le conseil décide de réparer le plafond de l'école de garçons qui s'est écroulé. Durant la période de guerre, les réunions se font beaucoup plus rares

Le **19 Mai 1945**, Mr Aimé THORAT est réélu maire.

Le **19 Mai 1946**, le conseil décide de louer des terrains à Melle Evangéline GAILLARD et à Mr Henri LOUVEAU pour la réalisation de baignades publiques.

Le **31 Octobre 1947**, Monsieur Pierre ROUSSEAU est élu Maire.

En **1948**, il est décidé de réparer la passerelle de Jarnezay en posant des dés en ciment. Le conseil donne également son accord pour abattre les maisons Prioux et Bourreau afin d'aménager le tournant à l'embranchement de la route de Curzay dans la traversée du bourg. Toujours en 1948, le conseil décide d'installer le bureau de poste au lieu actuel.

.../...

tages de ce projet, qui fait l'honneur du Conseil Général de notre Département.

Le **6 Mai 1923**, le Conseil donne son accord pour l'adhésion de la Commune au Syndicat Intercommunal d'électricité, ayant pour objet l'achat en gros du courant électrique, sa répartition et sa distribution sur tout le territoire du département de la Vienne.

Le **8 Juillet 1923**, le conseil vote une somme de 2720 F destinée à l'aplanissement et à l'empierrement des places publiques.

Le **7 Juin 1925**, il est décidé, dans l'intérêt général de la population, d'installer l'éclairage à l'électricité dans l'agglomération et dans les bâtiments communaux.

14 lampes seront achetées: 10 pour l'éclairage du bourg, 2 pour la mairie et 2 pour les salles de classe.

Le **27 Juin 1926**, avant de clore la séance, le Maire expose au conseil qu'à plusieurs reprises, il a remarqué que, lors des inhumations faites dans le cimetière actuel, les familles n'ont pas l'espace nécessaire pour faire ouvrir les fosses, et il est arrivé souvent que la terre se trouvant de chaque côté d'une fosse ouverte, s'écroulait et laissait apercevoir à droite et à gauche, soit un cerceuil à demi ouvert, soit les restes de parents inhumés précédemment, ce qui produit chaque fois des effets regrettables dans les familles.

De plus, le maire rappelle que, de la part des habitants, des demandes d'ouverture d'un nouveau cimetière ont été faites depuis que le cimetière actuel est devenu insuffisant et ne se trouve plus dans les conditions voulues pour pouvoir être agrandi et il exprime l'idée que dans un avenir très proche, la commune devra se pencher

sur l'acquisition d'un emplacement pour y implanter un nouveau cimetière.

Le **12 Juin 1927**, une délibération est prise pour amener l'éclairage électrique à l'église ces travaux seront effectués dans le mois de Novembre 1927 pour la somme de 1148 Francs.

Le **5 Août 1928**, le maire communique au conseil le contenu d'une lettre de l'ingénieur en chef du service vicinal, fournissant les renseignements pour le goudronnage de la traversée du bourg. Considérant qu'il résulte de ces renseignements, que le montant de la dépense (4800 F) devrait être en grande partie couvert par les ressources de la commune, le département ne pouvant pas s'engager à prendre à sa charge une partie de la dépense, le conseil est d'avis à ne pas s'engager dans cette dépense.

Le **7 Avril 1929**, sur la proposition de Mr le Maire, le conseil décide de faire l'acquisition pour la commune d'une voiture à quatre roues appartenant à Mr VIERFOND Camille, mécanicien à Jazeneuil, ce véhicule serait transformé et aménagé en corbillard par Mr JOULIN Clément, pour le service des habitants de la commune.

Le **17 Mai 1929**, Mr VIERFOND Camille est élu Maire, Mr LELONG Louis est élu adjoint.

Le **29 Septembre 1929**, le conseil décide de faire effectuer des travaux de réparations de la toiture des écoles suite à l'orage de grêle survenu le 30 Mai 1929. Les travaux s'élevant à la somme de 2.600 F, le conseil décide de solliciter une subvention de 1.200.F auprès du département, un secours de 1000 F sera accordé à la commune par la commission départementale qui sera prélevé sur le fond des amendes de police correctionnelle.

Le **29 Décembre 1929**, le conseil décide de faire construire un local pour abriter le corbillard,

sur le terrain communal à côté de la sacristie.

Le **28 Septembre 1930** (achat terrain cimetière). En Juin 1926, le conseil prend la décision de rechercher un terrain pour l'ouverture d'un nouveau cimetière, ce projet, après de multiples difficultés pour trouver un terrain correctement situé se réalisera le 28 Septembre 1930 avec l'achat du terrain de Mr RIVAULT Marcel, situé entre les routes de Lusignan et la Rivolière. Le montant des dépenses pour la création de ce nouveau cimetière s'élèvera comme suit :

- Achat du terrain	: 10.060 F
- Frais d'acte Notarié	: 500 F
- Expertise du Géologue	: 485 F
- Construction du mur de clôture et aménagement du terrain	: 124.000 F

Soit au total **135.045 F**

L'ouverture de ce cimetière se fera en Août 1933.

Le **28 Septembre 1930**, le conseil décide de faire l'acquisition d'une pompe communale à la fontaine de Charenton. L'achat et l'installation s'élèvent à la somme de 4.485 F. Une subvention est sollicitée sur les Fonds du Ministère de l'Agriculture, les travaux étant destinés à fournir à la population l'eau dont elle a besoin pour l'abreuvement des animaux.

Le **13 Septembre 1931**, le conseil donne un avis favorable au projet d'achat d'une pompe à incendie pour le canton de Lusignan et décide qu'une souscription publique sera ouverte dans la commune ce qui permettrait de couvrir une partie de sa quote-part (2050.F environ).

Le **29 Novembre 1931** : constitution d'un syndicat intercommunal de lutte contre l'incendie entre les neuf communes du canton sauf SANXAY.

.../...

gence des travaux, décide de prélever 200 F sur l'article 30 (dépenses imprévues). Les travaux étant chiffrés à 3.377 F.

Le **9 Avril 1911**, le conseil approuve la demande du directeur des postes et télégraphes, de supprimer la distribution du courrier à 10 H 30 le dimanche matin.

Le **12 Novembre 1911**, le conseil décide la construction d'une nouvelle passerelle à Jarnezay.

Le **19 Mai 1912**, Monsieur GIRAudeau Alcide est élu maire et RIVAULT François, Adjoint.

Le **16 Juin 1912**, le conseil accepte la demande des habitants de la Fontboudou et de la Villa Amélie qui désirent être desservis par le service postal de Montreuil Bonnin de façon à recevoir le courrier dans la matinée et non pas à 3 Heures de l'après-midi par la poste de Jazeneuil.

Le **9 Août 1914**, le conseil accepte la demande de participation formulée par le maire de Lusignan pour la création d'une salle pour les blessés. Une somme de cent francs est votée car le projet mérite d'être exécuté parce qu'animé de vrais sentiments patriotiques.

Le **4 Juillet 1915**, Madame Fougère, boulangère à Lusignan, se propose de fournir le pain nécessaire à la consommation de la commune par suite de la fermeture de la boulangerie de Jazeneuil, à condition que le conseil prenne en charge les frais de dépôt. Une somme de trente francs est votée pour indemniser le dépositaire.

Le **19 Août 1917**, Madame Fougère, boulangère à Lusignan, déclare ne plus pouvoir assurer le service d'approvisionnement en pain de la commune de Jazeneuil.

Le Conseil Municipal se met à la recherche d'un autre fournisseur éventuel, sachant que la consommation journalière est de

cent cinquante à deux cents kilos de pain.

Le **29 Août 1919**, le conseil décide qu'un monument à nos chers disparus, tombés au champ d'honneur, sera élevé sur la place publique, près de l'église. Quant à la souscription à organiser et à la somme à prélever sur les fonds de la commune, aucune décision n'a été prise.

Le **10 Décembre 1919**, Mr LESSORE de St Foy Eugène est élu Maire et Monsieur RIVAULT François est reconduit dans ses fonctions d'adjoint.

Le **18 Janvier 1920**, le conseil décide d'une souscription publique pour l'érection d'un monument aux soldats morts pour la France. Huit conseillers municipaux sont désignés pour faire la souscription à domicile. Le conseil demande à cette commission de faire auprès de leurs concitoyens, de petites enquêtes discrètes pour connaître en fait l'avis de chacun sur l'emplacement à donner au Monument et l'accueil qui semble être réservé à la présente souscription.

Le **18 Janvier 1920**, l'état sollicite une subvention communale pour la réparation de l'église. Le devis s'élève à la somme de 26.805.F La Commune attribuera une subvention de 1000 F.

Le **6 Juin 1920**, le Maire présente au conseil la liste de souscription publique pour la construction du monument aux morts. La somme de 2568 F a été collectée.

Le **21 Août 1921**, le conseil, considérant que les travaux de construction des lignes de tramway sont achevés depuis longtemps, et que le concessionnaire n'a pris, jusqu'à ce jour aucune mesure pour leur mise en exploitation. Le conseil demande à l'assemblée départementale de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour amener le concessionnaire à remplir toutes les conditions de la mise en exploita-

tion dans le délai accepté, c'est-à-dire avant le 31 Décembre 1921.

Le **11 Juin 1922**, le conseil vote une somme de 1000 francs pour la construction de caniveaux dans la traversée du bourg, à partir du bureau de poste jusqu'au pont de la VONNE, et demande une subvention auprès du Conseil Général.

Le même jour, le conseil décide de procéder aux réparations nécessaires aux passerelles de Jarnezay et de Montgoulin et qu'une troisième passerelle sera placée sur la Vonne à Moulin Neuf, à l'endroit où elle a toujours existé de temps immémorial. Une somme de 100 francs est votée.

Le conseil décide également de réaliser des réparations urgentes aux bâtiments communaux (au bureau de poste, à la mairie où un plafond du 1er étage tend à s'écrouler, où quelques plinthes du rez-de-chaussée sont à remplacer ainsi qu'aux écoles).

Le **22 Septembre 1922**, au début de la séance, le maire invite les membres de l'assemblée municipale à l'accompagner sur la place de l'église, où a été érigé le monument commémoratif aux enfants de Jazeneuil morts pour la France.

Le conseil, après examen et vérification des travaux exécutés par Mr DESOULIERES Albert, architecte sculpteur à Poitiers, reconnaît que ces travaux satisfont aux conditions du devis.

Le **22 Octobre 1922**, le Président donne connaissance à l'assemblée communale de la lettre de Mr l'ingénieur en chef de la Vienne relative à l'étude d'un programme d'ensemble d'électrification du département.

Le conseil reconnaît toute l'importance de ce projet et en souhaite la réalisation dans un avenir proche. Il n'hésite pas à croire que tous les habitants de la commune voudront profiter des nombreux avan-

Art. 4 : Tout marchand de viande cuite ou de poissons cuits payera pour l'emplacement de sa chaudière ou de sa grille un droit fixe de cinquante centimes.

Art. 5 : Tout marchand de fruits, de légumes, secs ou non, de plants de légumes ou de graines de toute sorte, payera par mètre carré de terrain qu'il occupe vingt centimes.

Art. 6 : Tout marchand de vin, de liqueurs, de café, de boissons différentes ; tout restaurateur payera par mètre carré quinze centimes.

Art. 7 : Tout marchand ferblantier, tout marchands d'objets d'habillement, desouliers, de chapeaux, tout marchand de cordes, de quincaillerie, de clous, de couteaux de cuir, d'instruments aratoires, de taillanderie, de bijouterie, payera par mètre de longueur de l'emplacement qu'il occupe, quarante centimes.

Art. 8 : Tout marchand de vaisselle, de poterie, de sabots, payera par mètre carré vingt centimes.

Art. 9 : Tout marchand vendant à l'encan payera pour l'emplacement occupé par sa charrette ou sa voiture, son char à bancs ou ses tréteaux vingt centimes par mètre carré.

Art. 10 : Tout individu faisant profession de tenir des jeux permis ou des objets de curiosité ou d'amusement, payera pour chaque mètre carré vingt centimes.

Art. 11 : Toute personne circulant dans l'enceinte du champ de foire et vendant des marchandises étalées sur brouette ou voiture à main, payera un droit fixe d'un franc.

Art. 12 : Tout individu tenant un théâtre ou une ménagerie payera par mètre carré dix centimes.

Art. 13 : Tout individu faisant danser sur parquets payera pour chacun un droit fixe de cinq francs.

Art. 14 : Tout individu tenant des chevaux de bois payera un droit fixe de cinq francs.

Art. 15 : Tout individu qui laissera stationner sur le champ de foire sa charrette, sa voiture ou son char à bancs ou une harasse montée sur roues, (les roues seraient-elles enlevées) payera un droit fixe de dix centimes.

Art. 16 : Pour chaque animal d'attelage stationnant sur le champ de foire, il sera perçu les droits suivants :

- pour un cheval ou un mulet vingt centimes,

- pour un âne dix centimes.

Art. 17 : Ne payeront aucun droit les harasses destinées à mettre les porcs, qui n'auront ni esieu, ni brancards, ni aiguille, ni roues.

Art. 18 : Le champ de foire commence, en bas, aux deux barrières du cimetière et, en haut, à l'alignement du mur de M. Artault. Toutefois, pour éviter tout encombrement, la limite sur la route de Rouillé sera avancée de vingt-cinq à trente mètres.

Art. 19 : Dans le calcul des surfaces ou des longueurs, un demi mètre comptera pour un mètre.

Cette longue énumération montre bien l'importance des foires de l'époque.

Le 18 Juin 1907, le Conseil décide de contracter une assurance couvrant les propriétés communales auprès de la Mutuelle de Poitiers.

Le 30 Juin 1907, considérant que les avantages des communications téléphoniques sont de plus en plus

appréciés et qu'un grand nombre de communes ont actuellement demandé à faire partie de cette organisation nouvelle, il est demandé à l'Assemblée Départementale de vouloir bien inscrire la commune de Jazeneuil dans le troisième réseau téléphonique départemental. Le conseil s'engage à rembourser les intérêts de l'emprunt contracté par le département à cet effet.

Le 6 Décembre 1908 : vote d'une somme de 177 F 35 centimes pour la réparation du mur du cimetière (Pinacle).

Le 21 Février 1909, le président donne lecture d'une lettre de Madame de la Riboullerie, demandant la création d'un nouveau cimetière. Le conseil considère que le problème devra être résolu dans un avenir assez proche, mais que pour l'instant il y a encore de la place dans le cimetière et que la commune n'a pas les moyens d'en créer un nouveau.

Le conseil décide qu'en attendant, un registre sera déposé à la mairie, pour recevoir les offres des personnes généreuses, qui seraient disposées à faire des sacrifices en vue de l'achat d'un terrain, offres qui, si elles étaient suffisantes, pourraient amener le conseil à prendre une décision favorable rapidement.

Le 26 Juin 1910, le conseil vote une somme de 2347,06 F pour la construction du chemin rural N°1. Une subvention est demandée au conseil général pour couvrir le montant du devis qui s'élève à 3950.F.

Le 2 Septembre 1910, le président donne lecture d'une lettre du préfet relative aux travaux de réparation à exécuter à l'église atteinte par la foudre et demandant quel concours financier la commune pourrait apporter à l'Etat. Considérant que la commune s'impose de lourds sacrifices pour la construction du Tramway ainsi que pour le chemin rural N°1, mais devant l'ur-

conduits dans leurs fonctions respectives de Maire et d'Adjoint.

Le **21 Juin 1900**, le président donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet, relative à la création d'un réseau téléphonique départemental dans la Vienne.

Le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'imposer la commune de Jazeneuil de cette nouvelle charge vu qu'elle possède déjà le télégraphe électrique et que ce service suffit absolument aux besoins du pays.

Le **12 Août 1900**, le Maire donne lecture au conseil d'une lettre concernant le transfert du cimetière du Pinacle. Le conseil refuse, considérant qu'aucun cas d'épidémie ne s'est déclaré jusqu'à ce jour.

Le **17 Octobre 1901**, le conseil vote la réfection du canal d'écoulement du lavoir de façon à recueillir de l'eau potable à la fontaine.

Le **3 Août 1902**, le conseil accepte la création de la caisse des écoles;

Celle-ci a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses, sous forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne, aux élèves les plus appliqués, et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant les livres et fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur distribuant des vêtements et des chaussures et pendant l'hiver, des aliments chauds.

Le **8 Février 1903**, le maire lit une lettre du Préfet relative à la restauration de l'église de Jazeneuil classée parmi les monuments historiques. Le montant des travaux s'élève à la somme de **8.457 francs**. Le Conseil vote une somme de 2000 Francs, considérant que le Ministre de l'Instruction Publique a bien voulu réserver sur

le budget des Beaux Arts, pour la dite réparation, un crédit de 3000 francs. Le Conseil prie Monsieur le Préfet de bien vouloir soumettre au Conseil Général, une demande de secours sur des fonds d'état pour aider la réparation.

Le **5 Mars 1903**, le Président donne lecture de la lettre du Préfet relative à la communalisation de la chasse, et de la circulaire du ministre de l'Agriculture du 15 Janvier 1903. Une commission de 6 membres est formée pour étudier le problème.

Le **11 Septembre 1903**, le conseil émet le vœu que le Percepteur vienne, comme naguère, à Jazeneuil faire les recouvrements le 2ème dimanche de chaque mois au lieu des jours de foire, où les contribuables sont trop occupés à leurs affaires.

Le **5 Octobre 1903**, le maire expose à l'Assemblée que, par suite du défaut d'entente entre le département et l'Etat, au sujet du passage de la ligne de tramway Lencloultre-St Sauvant, sur la route nationale N°11 de Poitiers à La Rochelle, dans le parcours entre Lusignan et Rouillé, le Conseil Général de la Vienne va être appelé à délibérer à nouveau sur le tracé définitif de la ligne. Le Conseil renouvelle sa délibération du 23 Mai 1897.

Le **15 Mai 1904**, Monsieur BOISSEAU Victor est reconduit dans ses fonctions de maire. Monsieur GIRAUDEAU Alcide est élu adjoint.

Le **15 Juin 1905**, le conseil regrette de ne pouvoir faire participer la commune à l'organisation du 2ème réseau téléphonique, la commune de Jazeneuil étant engagée dans des dépenses considérables comprenant la construction du groupe scolaire Mairie et la restauration de l'église.

Le **5 Juillet 1906**, le maire soumet au Conseil le projet concernant la peinture de la grille des

écoles. Considérant que lors de la construction du groupe scolaire et de la mairie, la peinture de la grille formant clôture de la propriété communale n'avait point été prévue au devis estimatif des travaux, considérant, en outre, que pour la conservation de cette partie de la construction, il est absolument nécessaire que la grille soit peinte. Considérant de plus que par suite de travaux absolument urgents à effectuer à la fontaine publique (construction d'un puisard, achat d'une pompe, réparation au lavoir) toutes les ressources disponibles du budget se trouvent épuisées, demande au Conseil Général, un secours sur les fonds départementaux pour la somme manquant à la commune, soit 37 francs environ.

Le **10 Février 1907**, une somme de 7 francs est votée pour réparations urgentes à effectuer à la fontaine publique.

Le **4 Avril 1907**, Monsieur le Président expose que le bail des foires est expiré et qu'avant de procéder à une nouvelle adjudication il y a lieu de réviser le tarif des droits à percevoir aux foires du lendemain de l'Ascension, du 11 Juin, du 29 Août et du 15 Novembre de chaque année.

Le Conseil, après examen de la question,

Prend la délibération suivante :

Art. 1er : Il sera perçu, à l'entrée du champ de foire, pour toute pièce de bétail des races bovine, chevaline, ovine et mulassière un droit fixe de dix centimes.

Art. 2 : Il sera perçu pour chaque animal suivant : veau de lait, mouton, chèvre et porc, un droit de cinq centimes.

Art. 3 : Tout marchand de pain, de pâtisserie, de sucrerie, de poissons non cuits et de viande non cuite payera pour chaque mètre carré de l'emplacement qu'il occupe vingt centimes.

Considérant d'autre part que la réalisation du projet peut s'effectuer sans imposer de nouvelles charges aux contribuables, la somme de **29.245 F** est votée par le conseil qui décide qu'un emprunt de la même somme sera fait à la caisse des Dépôts et Consignations sans que les intérêts puissent dépasser 3,63 %.

Pour assurer le remboursement de la dite somme, la commune de Jazeneuil sera imposée extraordinairement de 13 centimes 50 centièmes par franc au principal des quatre contributions directes pendant trente ans à partir du 1er janvier 1901, devant produire une annuité de 1075 F, 80 centimes. A cette somme, viendra s'ajouter 532 francs, 70 centimes, montant de la subvention annuelle de l'état.

Le **24 Janvier 1901**, le projet sera modifié sur avis du Préfet, après consultation du rapport du comité mixte des bâtiments civils et de l'hygiène.

Les quelques modifications apportées n'entraîneront qu'une augmentation modeste du coût des dépenses de 500 Francs environ.

Le **16 Novembre 1902**, le conseil décide de mettre en vente l'immeuble servant d'école de garçons, pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune afin de pouvoir payer les travaux en cours.

Le groupe scolaire sera mis en service à la rentrée d'octobre 1905. Le projet, jusqu'à sa mise en service aura duré une bonne dizaine d'années.

En même temps, le conseil s'occupe activement au classement et à la création des chemins de communication.

Le **16 Avril 1896**, le conseil consent à la réalisation d'un emprunt de 542 Francs formant la quote part à fournir par la commune de Jazeneuil dans la construction du

chemin vicinal ordinaire N°8 du Châtaignier à Jazeneuil.

Cet emprunt est contracté auprès de la caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 8 ans au taux de 3,63 %.

Le **19 Novembre 1896**, un emprunt de 546 francs est contracté, pour la construction du chemin vicinal ordinaire N°5 de Bois Métais à Jazeneuil, dans les mêmes conditions que le précédent.

Au cours de la même séance, le maire donne lecture d'une lettre de l'inspecteur primaire :

"L'administration de l'instruction publique désire que l'oeuvre des cours d'adultes et des conférences populaires soient reprises dès le commencement de la présente année scolaire.

Pour qu'un cours d'adulte gratuit puisse être ouvert dans une école, il faut qu'il ait été créé par Mr le Préfet sur la demande de l'Instituteur, et l'avis conforme du conseil Municipal. Il conviendra de prier les conseillers municipaux d'assurer le chauffage et l'éclairage des cours et de voter une indemnité en faveur des maîtres.

Les instituteurs ou institutrices qui désireront avoir en communication soit l'appareil de projection, soit les vues dont dispose l'inspection académique pourront en faire la demande".

Le conseil, après en avoir délibéré, vu l'état actuel des finances, regrette de ne pouvoir prendre à sa charge les frais d'éclairage et de chauffage des cours d'adultes.

Ce même 19 Novembre 1896, le conseil vote une somme de 238,47 francs pour la réparation de l'église. Cette somme sera certainement insuffisante pour réparer convenablement cet édifice qui cependant aurait dû être si bien conservé comme étant un de nos mo-

numents historiques les plus intéressants. Une subvention est alors demandée auprès de l'état pour aider à ces réparations.

Le **23 Mai 1897**, le conseil demande par délibération que la ligne de tramway Lençloître-St Sauvant passe par Curzay-Jazeneuil et Lusignan au lieu de passer par Rouillé. Et pour preuve de l'importance qu'il attache à la construction de la ligne ferrée par Lusignan, le conseil, après avoir examiné la situation financière de la Commune, s'engage, malgré les charges nombreuses qui l'accablent, à voter la somme de deux mille francs pour la construction de la ligne Lençloître-St Sauvant à la seule condition que la voie passe par Jazeneuil et Lusignan. Le conseil s'engage en outre à ouvrir une liste de souscriptions particulières dont les engagements seront présentés à Messieurs les membres du conseil général avant la session d'août.

Le **27 Mai 1897**, le conseil vote 60 francs pour la réparation du bureau de poste.

Le **31 Octobre 1897**, le Maire, Léon BOISSEAU meure à l'âge de 61 ans.

Le **5 Décembre 1897**, Monsieur BOISSEAU Victor est élu maire de la commune de Jazeneuil.

Le **18 Novembre 1897**, le conseil décide de créer un poste de cantonnier en plus des deux déjà existants, vote une somme de 135 francs, montant du salaire pour les mois de Décembre-Janvier et Février.

Le **11 Mai 1899**, le garde-champêtre étant décédé, proposition est faite de supprimer le poste mais par sept voix contre quatre, le conseil décide de le maintenir et fixe à 300 francs le traitement annuel du nouveau titulaire.

Le **20 Mai 1900**, BOISSEAU Victor et GUERIN Pierre sont re-

LA COMMUNE DE JAZENEUIL: Son Evolution

Cet article sur l'évolution de la Commune de Jazeneuil, fait suite à celui paru dans le N°3 de février 1986 du bulletin municipal.

Nous nous étions arrêtés en l'an 1894. Nous allons donc retrouver le Maire de l'époque Monsieur Léon BOISSEAU et ses conseillers municipaux. Par l'analyse des différents comptes-rendus des séances du conseil, nous essaierons de vous faire comprendre comment les habitants de Jazeneuil ont vécu l'avènement du 20ème Siècle, puis comment les municipalités successives ont façonné le Jazeneuil d'aujourd'hui.

En 1895, le nombre d'habitants de la Commune de Jazeneuil est à son apogée puisque le recensement de 1891 compte 1182 habitants

La démographie ne cessera de décroître qu'en 1975.

A la fin du 19ème siècle, la population est importante mais compte bon nombre de familles pauvres et très pauvres, composées essentiellement d'ouvriers agricoles. Chaque année, le conseil dresse une liste des indigents auxquels il sera donné soins et médicaments gratuits.

Après la loi Jules FERRY, ordonnant l'école obligatoire, des problèmes de locaux scolaires se posent.

Le 12 Mars 1895, le Maire lit en séance une lettre de Melle MABILLE, institutrice, dans laquelle celle-ci se plaint de la vétusté de son logement et du manque d'eau à proximité. L'inspecteur d'académie en visite à Jazeneuil avait déclaré que "les deux chambres attenantes à la classe méritaient mieux le nom d'étable". Le conseil regrette cette situation mais se trouve dans l'impossibilité de proposer un autre logement. Il refuse également de procéder à des réparations à cause du projet de construction d'une école neuve sur le plateau. Le projet aurait d'ailleurs été retardé par l'administration. "Le conseil a pensé en de telles conditions

qu'il aurait été d'assez mauvaise administration de faire dépenser à la commune pour un an ou deux une somme considérable".

Le 26 Juin 1895, le conseil vote une somme de 403 F à Monsieur l'agent VOYER pour le paiement des plans et devis réalisés en vue de la construction d'une école de filles. Ce projet n'aboutira pas.

En attendant, la location d'une vieille bâtisse appartenant à Mr VAUDELEAU est reconduite, pour servir d'école de filles. Le loyer annuel est de 240 F.

Le 21 Août 1898, le maire rappelle au conseil l'idée émise il y a quelques temps déjà, d'améliorer le service relatif aux écoles communales et à la mairie.

Actuellement, la commune est obligée de louer des locaux pour l'installation de l'école de filles et de la mairie. Une commission est alors constituée pour examiner la situation.

Le 12 Novembre 1899, le Maire et son Adjoint sont désignés pour faire auprès des propriétaires des terrains proposés comme emplacements possibles des constructions du groupe scolaire Mairie, les démarches afin de savoir à quel prix ils céderaient leurs immeubles.

Le 11 Janvier 1900, après

lecture du rapport du maire et de l'adjoint sur les démarches réalisées auprès des propriétaires, le conseil nomme une commission de cinq membres, qui sera chargée d'examiner les avantages et les inconvénients de cinq emplacements retenus.

En séance du 2 Février 1900 le conseil examine le rapport de la Commission et arrête son choix sur le terrain appartenant à Mr BRIAND, instituteur public à Jazeneuil et aux héritiers GUILBART, à cause de son prix et de sa situation, très centrale pour y construire une mairie.

Le terrain est acheté 3.145 F (95 francs l'are, plus 645 francs de frais). Le Conseil décide de confier les plans du futur ensemble groupe scolaire-mairie à Monsieur MARTIN, agent Voyer à Lusignan.

Le 8 Juillet 1900, le conseil approuve le devis, dressé par Monsieur MARTIN, s'élevant à la somme de 29.400 F dont 24.200 affectés à la construction du groupe scolaire et 5.200 F à la mairie.

Considérant, d'une part que la réalisation du projet entraînera la suppression du crédit de 240 F (loyer de l'école de filles) et celui de 80 F (loyer de la mairie).

.../...

"LE LOGIS DE LA COUR" à l'heure de l'Europe

Fonctionnant depuis un an comme Atelier de l'ENTRAIDE SOCIALE POITEVINE", maintenant, c'est officiel, depuis le 1er Octobre 1986, le Centre de Vie est ouvert au Logis de la Cour pour des Hommes 50-60 ans d'origine rurale. Peu à peu, les lieux ont commencé à revivre : nettoyage, entretien, peintures, etc... ont été les premiers travaux entrepris par nos Résidents qui maintenant sont une dizaine. Les travaux à entreprendre sont immenses, mais ils ne découragent personne, d'autant plus que beaucoup de gens, de groupes, d'Associations se sont intéressés à notre projet et continuent de nous soutenir. Un conseil d'Etablissement (dont fait partie Monsieur le Maire) est chargé de suivre l'évolution de ce Centre.

Fait important : la Commission des Communautés Européennes de Bruxelles va nous aider financièrement pendant trois ans. Des représentants de la C.E.E. sont déjà venus nous voir, et les échanges avec d'autres pays européens sont très fructueux : un Centre à peu près identique va s'ouvrir au Luxembourg et les responsables se promettent bien de venir nous voir et nous consulter. Il est même possible qu'une vingtaine de personnes âgées de Rome viennent au "Logis de la Cour" prendre des vacances d'été.

Après Bruxelles, nous étions, il y a deux mois, invités en Grande Bretagne, pour des journées de travail et pour visiter d'autres projets retenus par la C.E.E. Je peux vous assurer que cela fait tout drôle d'entendre parler, en Anglais, de Jazeneuil et du Logis de la Cour... !

R. GOUDET

ENTRAIDE SOCIALE POITEVINE



Il est abonné à la Nouvelle République, Actualités Sociales Hebdomadaires, le Social Pratique, Juris Associations, Correspondance Municipale, revues que vous pouvez consulter sur place. Il existe également des documents sur la loi 1901, les spectacles dans la région, le cinéma, la comptabilité associative...

C'est aussi :

- la carte jeune pour les moins de 26 ans,
- un service reprographie pour les associations (photocopieur-duplicateur et graveur électronique),
- prêt gratuit d'un projecteur film 16 mm et d'un projecteur diapositives,
- la gestion de l'atelier vidéo de l'association DACOORD. (formation à l'utilisation de nouveaux moyens de communication-réalisation de productions collectives et prêt payant de ce matériel aux associations).

INFORMATIONS, EN BREF

L'association DACOORD en PAYS MELUSIN organise du mardi 21 au samedi 25 avril un camp de 5 jours "le Tour du Pays Mélusin en randonnée pédestre" pour les 14 - 18 ans. Prix : **300 F** tout compris (encadrement, hébergement, repas, animations).

L'itinéraire débutera de LUSIGNAN en suivant le Chemin de Grande Randonnée (le GR 364) pour aller à JAZENEUIL, CURZAY/VONNE, SANXAY. Il quittera le G.R. pour arriver à ROUILLE, l'école de la Forêt de ST SAUVANT et retour à LUSIGNAN.

Renseignements : Annie CORNUAU
Bureau d'Information et d'Animation Cantonal
Place du Bail
86600 LUSIGNAN
Tél. **49.43.31.94**

Il existe une Halte-Garderie parentale et cantonale, tous les vendredis matins de 9 H à 13 H à ROUILLE pendant le marché.

TARIFS : (1 H) : **7 F**
(2 H) : **10 F**
la matinée : **15 F**

(aucune réservation à l'avance).

Recettes :

716	Part sur concession cimetièrre	500 F
733	Part sur impôts spectacles	300 F
7361	Subvention de la commune	8.810 F
7365	Produit des quêtes	1.500 F
7371	Subvention Etat pour l'aide alimentaire.	1.500 F
820	Excédent de fonctionnement reporté	730 F

Le contingent d'aide sociale versé par la commune au département s'élève à la somme de **84.158 F.**

● **BUREAU D'INFORMATION ET D'ANIMATION CANTONAL** ●

Place du Bail
86600 LUSIGNAN
Tél. **49.43.31.94**

Il a été réalisé en mars 1986 par le SIVOM pour l'aménagement du canton de LUSIGNAN en concertation avec les associations locales représentées par l'UAPM, devenue récemment Association DACOORD* en Pays Mélusin. (* Développement - Animation - Coordination).

Il est géré par Annie CORNUAU, animatrice cantonale.

C'est une antenne du centre Régional d'Information Jeunesse.

Il a pour buts :

- 1) de collecter toutes les informations pouvant être utiles aux jeunes et aux habitants du canton et de les mettre à leur disposition par tous les moyens appropriés : accueil, diffusion de fiches d'information, dossiers à consulter, réponses au courrier, au téléphone.
- 2) d'offrir aux associations : conseils et assistance technique.
- 3) de développer la communication sociale, c'est-à-dire la communication locale, les échanges interindividuels et intergroupes, de permettre la maîtrise des techniques (par exemple la vidéo).

Permanences : Mardi 9 H - 12 H et 14 H - 18 H
Samedi 9 H à 12 H

Le bureau d'information et d'animation cantonal donne des informations dans les domaines les plus variés : vacances - loisirs culturels et sportifs - vie sociale - enseignement - emploi (législation) et débouchés - formation continue.

.../...

- Aides ménagères et auxiliaires de soins :

Responsables cantonales : - Mme BESSON - LUSIGNAN

- Mme R. BALOGE - JAZENEUIL : **49.43.50.26**

- ASSISTANTES SOCIALES :

Mutualité Sociale Agricole : Mme CHEVRIER - Tous les mardis de 10 H à 12 H
Centre Social - Place du Bail
Tél. **49.43.32.88**

Sécurité Sociale : Melle LACHAUD - 2ème et 4ème mardi de chaque mois de 11 H à 12 H
Place du Bail - Tél. **49.43.71.34**

Agent de la Sécurité Sociale : Tous les lundis de 10 H 30 à 12 H -
Place du Bail

Conseillère en économie Sociale et Familiale : Melle VIROLLEAU - 1er mercredi chaque mois de 10 H à 12 H -
Place de la Mairie - Tél. **49.43.39.66**

P.M.I. : Consultation de nourrissons 1er jeudi de chaque mois - Place du Bail avec Médecin pédiatre.
(Protection Maternelle et Infantile)

■ CENTRE D'ACTION SOCIALE ■

Pour 1986, le B.A.S. a eu à émettre un avis sur 10 dossiers se décomposant comme suit :

- demandes d'aide médicale gratuite	: 3
- demandes d'aide médicale hospitalière	: 4
- demandes d'allocation compensatrice pour tierce personne	: 1
- prise en charge d'assurance personnelle	: 1
- carte d'invalidité	: 1

Le budget prévu pour 1986 a été voté de la manière suivante :

Dépenses :

601	Secours alimentaire	1.500 F
645	Repas des personnes âgées	7.500 F
651	Secours en argent	1.500 F
657	Subvention aide ménagère de Lusignan ...	1.240 F
	Subvention A.P.E.	600 F
	Subvention jeunes mères de famille	1.000 F

.../...

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



En 1986, 13 ménages ont participé au concours communal des maisons fleuries.

Après délibération du jury, les prix ont été décernés le jour du 14 Juillet.

Dans la catégorie Maisons Fleuries, les premiers prix sont revenus à :

- Mr et Mme MORISSON Jean
- Mr et Mme SIRE André



Et dans la catégorie Fermes Fleuries à :

- Mr et Mme BERNARD René
- Mr et Mme TAVEAU Claude



Des bons d'achat de 250, 150, 100 et 50 Francs ont été distribués, chaque participant a été primé.

Nous vous souhaitons bonne chance pour le Concours 1987.

A C T I O N S O C I A L E

- AIDES AUX JEUNES MERES DE FAMILLE :

Renseignez-vous à la Mairie sur les services :

- S.O.S. Grand'Mères : Garde immédiate d'un enfant en cas d'urgence.
- Baby-Sitting : Garde d'enfants pour un soir, un après-midi, un week-end.
- Halte-garderie cantonale la Dorne à Rouillé tous les vendredis matins.

- ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES :

- Aides Familiales : responsable cantonale :

- Mme CACAULT - Sanxay Tél. 49.43.55.95

.../...

Les travaux de rénovation de la mairie sont en cours de réalisation depuis début Janvier. Le secrétariat campe actuellement dans le bourg.

Cette rénovation a été souhaitée par le Conseil Municipal pour rendre le local plus fonctionnel et plus accueillant. L'entrée va être transformée pour permettre un accès plus facile par les personnes âgées et handicapées.

Les marchés ont été passés avec les entreprises le 13 Novembre pour un montant total de 260.492,68 F. TTC, se décomposant ainsi :

- Maçonnerie	17.769,92 F	- Ent. GAILLARD
- Menuiserie	102.630,06 F	- Ent. BRACONNIER DAVIAUD
- Plomberie	14.541,96 F	- Ent. BEAUDELIN
- Plâtrerie	25.781,48 F	- Ent. PANTALEON
- Faux-Plafonds	23.371,40 F	- Ent. DELHOUME
- Electricité	25.468,99 F	- Ent. HUBERT
- Peintures	25.940,20 F	- Ent. GENDRON
- Revêtements de sol	24.988,73 F	- Ent. GENDRON

Une subvention au titre de la D.G.E. a été accordée à hauteur de 30.% du montant des travaux H.T.

EQUIPEMENTS

La mairie vient de s'équiper d'un micro-ordinateur NCR PC4, écran couleur avec disque dur de 10 Millions d'octets et une unité disquette de 360 kilo Octets. Cet équipement est complété par une imprimante 120 caractères 136 colonnes. Le coût de l'investissement est de 53.364 F. TTC subventionné à 25 % par le Conseil Général.

LA CONSTRUCTION

En 1986, 2 permis de construire ont été délivrés pour la construction de maisons neuves, 3 pour la réhabilitation de locaux anciens et 2 pour l'agrandissement de maisons existantes.

2 terrains ont été vendus dans le lotissement du Moulin.

DOMAINE EDUCATIF ET SOCIAL

Le Conseil Municipal a permis à tous les élèves de l'école primaire de pouvoir s'initier à la natation, en finançant le transport des enfants à la piscine de ST SAUVANT pendant les mois de mai et juin. Une somme de 3.205 F a été votée à cet effet.

La Commune a également participé aux frais de transport des enfants fréquentant le Centre Aéré de la Forêt pendant les vacances.

V O I R I E

La Commune a procédé, comme chaque année, à l'entretien des voies communales et rurales dégradées. 5022 m² de chaussées ont ainsi été revêtues pour **47.515 Francs**.

Le chemin menant à Montgoulin a été légèrement élargi, remis en forme, empierré et goudronné. Il s'agit du dernier chemin menant aux habitations qui n'avait pas encore reçu son revêtement de bitume. L'opération a coûté **54.000 F**.

Ce programme de goudronnage des chemins communaux menant aux habitations étant terminé (il avait commencé en 1958), le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre un programme de rénovation des chemins ruraux (deuxième sortie de village). Quatre de ces chemins ont été inclus dans un premier temps, il s'agit des CR de la Rémondière, de la Mirebelière de la Minaudière et de la Pétinière. Le montant des travaux est chiffré à **110.235 F**. Ceux-ci doivent être réalisés incessamment par le SIMER (Syndicat Intercommunal du Montmorillonnais pour Equipement Rural) dont la Commune de Jazeneuil est adhérente. Ce programme a obtenu une subvention au titre de la D.G.E. à hauteur de 30 % du montant des travaux hors taxes.

Des murs sont en cours de construction dans le bourg. Mur de soutènement de terre rue St Nicolas, reconstruction du mur endommagé par le gel l'hiver dernier au presbytère, consolidation du mur autour du lavoir.

Le Conseil Municipal a tenu à ce que ces murs soient reconstruits en pierres, pour garder à notre bourg de Jazeneuil, son cachet originel.

Le montant de tous ces travaux s'élève à la somme de **89.244 F. TTC**

A S S A I N I S S E M E N T

Le programme a concerné la pose de l'assainissement (collecte des eaux usées essentiellement) au Pinnacle et route de Curzay. Les travaux ont été réalisés par le consortium d'entreprises BELLIN DUFOURNEAUD, pour un montant de **602.452 F. TTC**. Une subvention de l'E.P.R. a été obtenue pour le financement de ce programme à hauteur de 35 % du montant des travaux TTC.

B A T I M E N T S

La salle informatique a été construite dans un temps très raisonnable et mise en service à la rentrée des vacances de Pâques. Après l'achat de tables, de chaises, et la mise en place du matériel, les enfants ont pu commencer à s'initier au maniement des ordinateurs. Au début, appréhension pour les uns, curiosité pour les autres. Il semble maintenant que ce nouveau matériel pédagogique soit très apprécié aussi bien des instituteurs que des élèves.

.../...

Le tableau suivant retrace les divers taux communaux appliqués dans le canton de Lusignan.

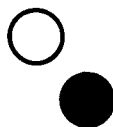
	NOMBRE D'HABITANTS	TAXE D'HABITATION	TAXES FONCIERES		TAXE PROFESSIONNELLE
			Propriétés Bâties	Non Bâties	
LUSIGNAN	2855	11,61	14,73	35,71	9,22
ROUILLE	2530	12,07	12,54	34,27	12,75
ST SAUVANT	1403	13,37	19,01	36,21	17,20
CELLE L'EVESCAULT	1035	12,12	13,65	31,04	7,00
COULOMBIERS	921	9,99	13,98	32,34	9,17
SANXAY	701	12,90	15,50	32,65	18,78
JAZENEUIL	683	8,73	10,10	25,11	10,27
CURZAY/VONNE	529	8,31	11,59	27,61	19,87
CLOUE	379	8,97	11,36	23,51	7,72

A LA POSTE :

Depuis la mi-décembre, vous avez certainement remarqué de nouveaux visages derrière le guichet de la poste.

En effet, Monsieur et Madame BOURDON nous ont quittés pour de nouvelles fonctions dans le département de la Creuse.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur et Madame Denis MAUPOME, qui, nous l'espérons, passeront de nombreuses années parmi nous.



Leur financement a été prévu de la manière suivante :

Subventions du Département	237.000 F
Subventions de l'Etat	38.000 F
Fonds de compensation de la T.V.A.	78.000 F
Vente de parcelles dans le lotissement	80.000 F
Autofinancement	297.000 F
	<hr/>
	730.000 F

LES IMPOTS LOCAUX :

Les impôts locaux (contributions directes) représentent une part importante des recettes de fonctionnement (47 %), supérieure de 7 points par rapport à la dotation globale de fonctionnement.

Pour 1986, le conseil municipal a décidé de majorer uniformément les taux des quatre taxes locales de 2 %.

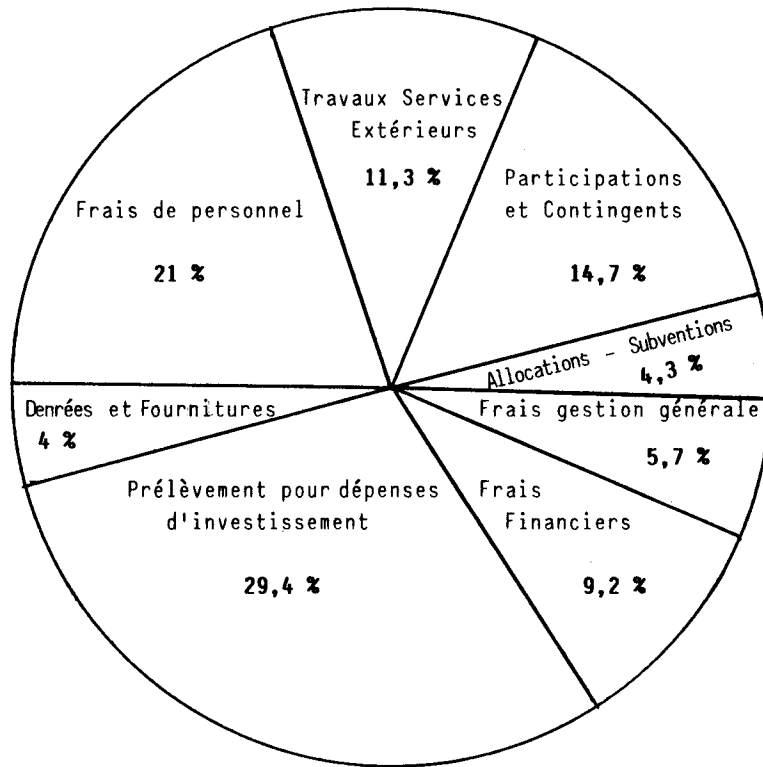
Bien que la conjoncture soit difficile pour tout le monde, cette majoration a été souhaitée pour ne pas trop s'éloigner des taux en vigueur dans les communes avoisinantes. En effet, à Jazeneuil, les taux sont traditionnellement restés relativement bas. Et ceci n'est pas une très bonne chose lorsque l'on sait que le calcul très complexe de la Dotation Globale de Fonctionnement, tient compte dans une certaine proportion de la pression fiscale opérée par les conseils municipaux.

Le tableau ci-dessous reproduit les taux en vigueur à Jazeneuil pour 1986 et les produits générés correspondant :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX	BASES D'IMPOSITION	PRODUITS
Taxe d'Habitation	8,90	1.724.250	153.458
Foncier Bâti	10,30	834.730	85.977
Foncier non Bâti	25,61	712.420	182.451
Taxe Professionnelle	10,48	1.375.020	144.102

DEPENSES :

Denrées et fournitures	50.000 F
Frais de personnel	262.500 F
Impôts et taxes	5.800 F
Travaux et Services extérieurs	140.300 F
Participations et Contingents	183.177 F
Allocations - Subventions	53.650 F
Frais de gestion générale	71.000 F
Frais financiers	114.690 F
Prélèvement pour dépenses d'investissement..	366.957 F
	<hr/>
	1.248.074 F



A la Section d'Investissement :

En-dehors des opérations non affectées, 4 programmes ont été inscrits :

. Travaux de rénovation de la mairie	60.000 F
. Travaux de rénovation de la salle des Fêtes...	220.000 F
. Voirie - Chemins ruraux	350.000 F
. Achat de matériel	100.000 F
	<hr/>
	730.000 F

BUDGET ET FINANCES

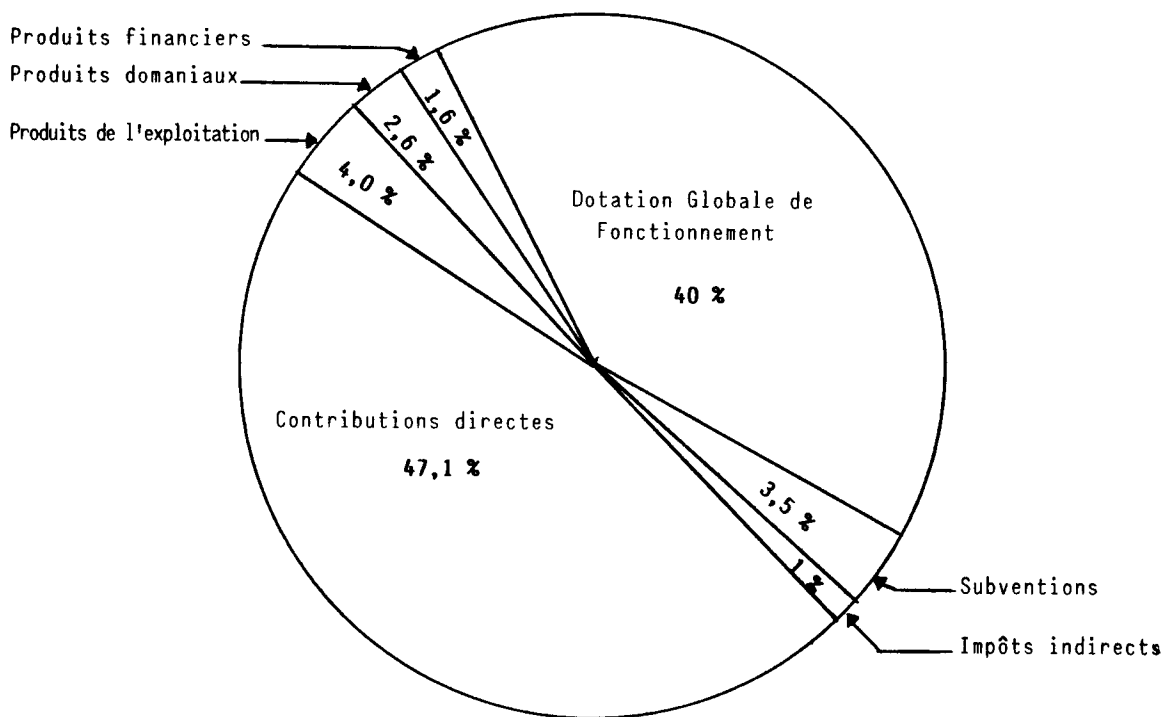
Le Budget Primitif 1986 a été voté par le Conseil Municipal le 24 Mars.

Globalement, le budget s'équilibre à **1.248.074 F** en section de Fonctionnement et à **873.755 F** en section d'Investissement, soit un total de **2.121.829 F**.

La Section de Fonctionnement se décompose ainsi :

RECETTES :

Produits de l'exploitation	49.960 F
Produits domaniaux	32.000 F
Produits financiers	19.680 F
Recouvrements et Subventions	44.338 F
Dotation Globale de Fonctionnement	501.018 F
Impôts Indirects	12.630 F
Contributions directes	588.448 F
	<hr/>
	1.248.074 F



ETAT CIVIL

■ NAISSANCES ■

6 FEVRIER	Alexandre FALLOURD	Lotissement du Moulin
10 FEVRIER	Benoît BILLAUD	Le Bourg
17 MAI	Julie LECOEUR	Le Chataignier
1er JUIN	Julie BERNAUDEAU	Le Chataignier
11 JUIN	Céline ALFRED	La Bernauderie
21 JUIN	Cécilia AUBRY	La Jumeau
20 SEPTEMBRE	Janna GAULT	Le Champ de la Croix
21 SEPTEMBRE	Alexandre BALOGE	La Fumerie
7 NOVEMBRE	Mélanie BALOGE	Les Chatres
11 DECEMBRE	Xavier Philippe DESVIGNE	Lotissement du Moulin
21 DECEMBRE	Jennifer LAMBERT	Lotissement des Hautes Vignes

● MARIAGES ●

1er FEVRIER	ALFRED Didier	et	THUBERT Mireille
11 AOUT	GAUCHOT Dominique	et	RENOUX Marie Line
27 DECEMBRE	WAREIN Bruno	et	ROUIL Paguita

■ DECES ■

16 JANVIER	DE CLERCQ François	La Vaudebreuil
26 FEVRIER	JUDET Hubert	Les Quintardières
28 MARS	BOVO Jeanne Vve JUDET	Les Quintardières
20 AVRIL	BOUCHAUD Marcel	La Davière
17 MAI	DEGRIS René	Lotissement la Vigne
4 JUILLET	CHARRON Roger	Rue St Nicolas
15 JUILLET	DELINEAU Alexandre	La Gaud
17 OCTOBRE	BERNARD Marcel	La Rivolière
29 NOVEMBRE	BERGEON Gustave	Rue Casse Bots

SOCIETES LOCALES

HISTRA - Président : Georges DELPLANQUE

Le Pinacle - Jazeneuil Tél. 49.53.53.10

JAZENEUIL FOOTBALL CLUB - Président : Jean-Paul ZYZNIEWSKI

La Mimaudière - JAZENEUIL Tél. 49.43.39.12

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES - Président : Georges DELPLANQUE

Le Pinacle - JAZENEUIL Tél. 49.53.53.10

DONNEURS DE SANG BENEVOLES - Président : Patrice DESVIGNES

Lotissement du Moulin - JAZENEUIL Tél. 49.53.54.34

"OL TAIT D'AUT'FE" - Président : Jean-François HORGUES

Lotissement des Hautes Vignes - JAZENEUIL Tél. 49.53.55.50

ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE - Président : Paul DOLADHILE

Route de Curzay - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.59

ANCIENS D'AFRIQUE FRANCAISE DU NORD - Président : Marcel VUZE

La Gaillarderie - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.36

CLUB DU 3ème AGE - Président : Fernand DURIVAULT

Les Chatres - JAZENEUIL Tél. 49.53.54.79

MOTO CLUB JAZENEULLAIS - Président : Jean-Yves GAULT

Route de Sanxay - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.79

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE - Président : Joseph TEIXEIRA

La Quinterie - JAZENEUIL Tél. 49.53.50.73

NOUVELLE ASSOCIATION DES AMIS DE JAZENEUIL - Président : Jacques THOREAUX

Lotissement du Champ de l'Allée - ROUILLE Tél. 49.43.94.07

LA MUNICIPALITE DE JAZENEUIL

Maire : Monsieur Rémy VIERFOND

Adjoint : Mrs Bernard BEAUBEAU - Guy BRAULT

Les Conseillers Municipaux : Pierre DELAVault - Jean-Louis MARECHAL

Rémy VUZE - Bernard SIRE - Rémy DURIVault - Roland FRUCHARD

Monique DE CLERCQ - Henri MARTIN - Madeleine BALOGÉ

Geneviève GABORIT - Jean WAREIN - Jean-Paul DESSIOUX.

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE : Grande rue - Tél. : 49.53.50.07

Secrétaire : M. Thierry BILLEROT

Ouvrier d'entretien de la voirie : M. Claude PAPET

Entretien des classes, gardienne du camping : Mme Fernande AUDEBERT.

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Les Lundis - Mardis - Vendredis de 14 H à 17 Heures

et les **Mercredis - Jeudis - Samedis de 9 H à 12 Heures.**

PERMANENCES : **Maire** : les Samedis de 10 H à 12 H et sur rendez-vous.

1er Adjoint : Les 1ers et 3èmes JEUDIS DE 17 H 30 à 18 H 30

Madame Monique de CLERCQ (Aide Sociale) : Téléphoner au 49.43.35.80

SERVICES

MEDECIN : Docteur Patrice DESVIGNE Cité de la Vigne Tél. 49.53.54.34

Infirmière : Mme Maryse BILLEROT La Mimaudière Tél. 49.43.66.85

Presse : Nouvelle République Mme Yvonne SIRE Grand rue Tél. 49.53.50.21

Centre Presse M. René MAZIN - Le Four Tél. 49.53.54.50

Crédit Agricole : Camion banque - Place de l'Eglise - Tous les Lundis de 10H45 à 11H45

Bibliothèque : A la Mairie - Les Mardis de 16 H 15 à 18 H 15

ADMINISTRATIONS

P.T.T. : Grand rue - Tél. 49.53.50.00 - De 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H -

Le Samedi de 9 H à 12 H

LE MOT DU MAIRE

Voilà déjà la quatrième fois que je m'adresse à vous pour présenter notre bulletin municipal.

L'année 1987 commence par la concrétisation de deux projets importants :

- Il s'agit d'abord de la transformation et de l'aménagement de la mairie, dont les travaux sont commencés depuis le 5 janvier,

- Et ensuite de la réfection et de l'agrandissement de la salle des Fêtes.

Je voudrais dès maintenant m'excuser de la gêne occasionnée aux associations et aux particuliers pendant l'exécution de ces travaux qui devraient durer environ quatre mois.

1986 a vu l'élaboration du plan d'occupation des sols. Sa mise à l'enquête publique devrait avoir lieu dans le courant de ce semestre.

La tranche d'assainissement du Pinnacle a été réalisée, terminant ainsi le réseau à l'intérieur de l'agglomération.

L'informatique Pédagogique a été mise en service à l'école, à la rentrée des vacances de Pâques, après la construction de la salle destinée à recevoir le matériel. Ce matériel est utilisé en dehors des heures scolaires par le club informatique ouvert à tous.

L'informatique est également en place à la mairie depuis la mi-Novembre.

Nous avons assisté à la réouverture du garage de mécanique générale par Mr Christian DELAVAUULT, fait important pour l'activité artisanale et économique de la Commune.

Je ne voudrais pas terminer sans parler de l'animation et particulièrement de la fête HISTRA, dont la réussite n'est plus à démontrer. En 1986, quelques divergences de vue sont apparues au sein du conseil d'administration. Une nouvelle équipe est en place pour préparer HISTRA 87. Mais pour l'aider, il est nécessaire que chacun se mobilise selon ses disponibilités, de manière à amener sa pierre à l'édifice de cette fête qui est tout à l'honneur de notre commune.

Je compte donc sur chacun afin que ce soit la fête de tous les Jazeneuillais dont je puisse être très fier d'être le Maire.

Le Maire,
Rémy VIERFOND